



Mairie d'INGRANNES

10 rue de la Mairie 45450 INGRANNES

Tel : 02 38 57 13 08

mairie.ingrannes@wanadoo.fr

INGRANNES le 3 janvier 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la **Réunion du Conseil Municipal** qui se tiendra à la mairie d'Ingrannes le :

Mardi 9 janvier 2024 à 19h30

ORDRE DU JOUR :

◆ DELIBERATIONS :

- Approbation du procès-verbal du conseil précédent et élection du secrétaire de séance
- Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire de la commune d'Ingrannes
- Attribution des subventions 2024
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) avant le vote du budget.

◆ QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Éric POILANE

